

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2015**

---

Délibération n° 2015 - 01/07/2015 - 12

*Etudes doctorales : répartition des contrats doctoraux*

---

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la Recherche en date du 25 juin 2015

Après en avoir délibéré

**Approuve, avec 20 voix pour (unanimité) :**

**la répartition des contrats doctoraux de la manière suivante :**

- Ecole Doctorale Carnot-Pasteur : 10 (dont 1 allocation BQR)
- Ecole Doctorale Environnement-Santé : 16
- Ecole Doctorale LISIT : 13
- Ecole Doctorale SPIM : 4

Dijon, le 2 juillet 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement